

Commune de La Chapelle en Vercors

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze janvier le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel TARIN, Maire.

Conseillers en exercice : 15 Conseillers présents : 12 Conseillers votants : 14

Présents : Jean-Michel TARIN, Robert JUGE, Yves PESENTI, Frédéric ALLIER, Roger POIZAT, Bernard BREYTON, Alexandre BONNIER, Annette CHAMONTIN, Claire VORON, Mélanie RECOLLIN-BELLON, Stéphane ROUX, Alexandra POILBLANC,

Absents : Stéphan ALIGAND a donné pouvoir à Annette CHAMONTIN, Pascal GIVERT a donné pouvoir à Mélanie RECOLLIN-BELLON, Géraldine ROYANNAIS

Secrétaire de Séance : Alexandra POILBLANC,

Monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte. Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour.

Un point est ajouté à l'ordre du jour : projet d'extension de Côté Terrasse

APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DU 10 DÉCEMBRE 2020

Adopté à l'unanimité.

PROJET DE POULAILLER AUX CHABERTS : ACCEPTATION DE LA DONATION DE PARCELLES ET MISE EN RÉSERVE FONCIÈRE COMMUNALE

Rapporteur : Yves PESENTI

Le projet de poulailler consiste en un élevage de poules pondeuses en plein air de 29.000 poules, soit un équivalent de 406 Unité Gros Bétail (UGB) pour un investissement de 1,5 M€. La mise en exploitation est envisagée en 2023. Une production moyenne estimée à 28 000 œufs / jour vendus à Val Soleil – 4% de cette production pourrait être vendus par l'agriculteur lui-même. L'alimentation des poules correspond à 4 tonnes par jour soit 1 camion de 27 tonnes par semaine. Le besoin en eau est de l'ordre de 6 m³ par jour.

La surface exploitée est de 13 hectares au total dont 11 ha dédiés au parcours de plein air pour les poules. Le bâtiment : 113 mètres de long, 23 mètres de large et 6 mètres de haut auxquels s'ajoutent un bâtiment fermé de stockage des fientes et des silos de stockage de l'alimentation d'une capacité de 84 tonnes.

Rappel des principales étapes du dossier :

- Présentation orale par le porteur de projet aux élus de la Chapelle en novembre 2020
- Echanges et réflexions aux Conseils Municipaux des 12 novembre et 10 décembre 2020
- Réunion avec le porteur de projet, Valsoleil, le Parc, la CCRV et les élus de la Chapelle le 24 novembre 2020
- Mail du 26/11/2020 du propriétaire actuel de la parcelle adjacente, dont l'acquisition serait nécessaire au porteur de projet pour la réalisation de son projet. Le propriétaire actuel propose une donation des parcelles concernées à la commune, pour nous donner « la possibilité, par l'intermédiaire du conseil de la commune, choisir de donner suite au projet [...] si vous le souhaitez »

- Réunion de synthèse avec le Parc, la CCRV, la Chambre d'Agriculture et les élus de la Chapelle le 6 janvier 2021

Éléments d'analyse :

Au regard du Plan Alimentation Territorial (PAT)

Le PAT pointe notamment 3 objectifs importants :

- *Augmenter la résilience et l'autonomie alimentaire du territoire*
- *Limiter la consommation du foncier, ressource rare sur le Vercors*
- *Favoriser l'implantation d'exploitations de taille raisonnée*

Premiers éléments d'analyse :

- Le projet ne concourt pas à l'augmentation de la résilience et de l'autonomie alimentaire
- Il ne s'inscrit pas dans la perspective de favoriser les exploitations de taille raisonnée

En synthèse, le projet n'est pas en cohérence avec les orientations politiques validées dans le PAT

Au regard du Contrat de Transition Ecologique (CTE) et de la préservation de l'environnement

Le CTE intègre 4 orientations stratégiques :

1. **Mobilités** : *Révolutionner les mobilités rurale et touristique pour s'affranchir des produits pétroliers et diminuer les émissions de gaz à effet de serre*
2. **Energies** : *Réduire les consommations d'énergie, produire et utiliser des énergies renouvelables*
3. **Economie & Agriculture** : *Produire de manière durable, consommer des produits et services locaux de qualité*
4. **Environnement** : *Limiter les déchets et les pollutions, protéger la biodiversité*

Premiers éléments d'analyse :

➤ **Mobilité et énergie :**

- Le projet a des impacts très négatifs Nombreux A/R en camions
- L'accessibilité hivernale est incertaine
- La circulation est difficile sur le chemin rural desservant la parcelle.

➤ **Economie & Agriculture :**

- La qualité et l'impact environnemental des aliments et autres matières premières ne s'inscrivent pas dans une démarche de développement durable
- Le type de commercialisation envisagé ne permet pas de développement local
- Le projet ne crée pas de valeur ajoutée significative pour le territoire
- Salmonelle, grippe aviaire, incidents de production, difficultés diverses ... sont autant de risques très significatifs.

➤ **Environnement**

- Urbanisme et insertion paysagère : L'installation du bâtiment est envisagée à proximité d'un élevage laitier, d'un camping et d'habitations
- Ce projet est a priori 4 fois plus gros que le plus gros élevage actuellement existant sur la commune
- Risques de pollution des sols
 - Les fientes de volailles en intérieur sont stockées et recyclées mais ce n'est pas le cas de celles en extérieur : Un calcul montre qu'il pourrait rester 10% de fientes polluantes soit environ 3,5 T/an/hectare, ce qui dépasse largement la

capacité d'absorption de l'environnement. Or les fientes de volailles ont un apport d'azote élevé.

- Nous n'avons pas eu d'étude fournie sur l'impact de pollution sur les sols
- Risque de pollution des eaux
 - Nous n'avons pas eu d'information sur le traitement des eaux de lavages
 - Risque de lessivage. Les fientes se trouvant entraînées vers la Vernaison et dans un secteur sur lequel il existe un captage d'eau
 - Présence d'une zone Humide : le secteur intègre une zone humide de taille limitée avec une pente vers la Vernaison. Sa bonne préservation pourrait être impactée par le projet
- Risques de pollution olfactive et visuelle
- Risques sanitaires
 - Il existe un risque sanitaire avéré de Salmonella (auquel la Drôme est particulièrement exposée) qui peut se transmettre des exploitations laitières aux exploitations volières. Ce risque est accru de façon importante puisque l'accès au poulailler se ferait sur le même chemin que celui exploité par l'élevage bovin. Le risque de contamination croisé est prégnant.

Au vu de ces éléments, il s'avère que le projet n'est également pas en phase avec le CTE et fait peser des risques sur la préservation de l'environnement.

Autres éléments de réflexion

Un tout premier contact a été pris avec l'ONF qui cherche à développer un programme d'étude d'impact du changement climatique sur les forêts du Vercors. Ces parcelles pourraient convenir à ce projet. La commune pourrait, par la mise à disposition, contribuer à ce projet.

Au-delà de ce projet, des travaux et effort sont à faire pour faciliter l'installation de filières agricoles manquantes sont à faire. A contrario, nous avons des excédents sur certaines filières. Comment favoriser les débouchés locaux ? Tout en notant que les circuits courts ne sont pas la seule voie de développement.

Par ailleurs, les vocations agricoles et touristiques de nos territoires sont très liées. Il faut réussir à les conjuguer.

Il faut chercher à soutenir la filière agricole, favoriser les partenariats, les travaux en " collectif " ou en réseau en s'appuyant sur nos partenaires naturels comme le Parc ou la CCRV qui veulent faciliter un développement harmonieux, durable et cohérent.

Il serait ainsi indispensable de réunir rapidement toutes les parties prenantes autour du porteur de projet pour envisager avec lui toutes les possibilités d'amélioration et de réorientation de son projet de développement.

Références cadastrales des parcelles concernées par la donation : section AE – les Chaberts, parcelles 131, 132, section AI – les Chaux et les Freydières, parcelles 44 , 45 , 46 48

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'accepter la proposition de donation par le Groupement forestier SYLVAFORST représenté par John ASTIC des parcelles désignés ci-après section AE – les Chaberts, parcelles 131, 132, section AI – les Chaux et les Freydières, parcelles 44 ,45 , 46 48 et de procéder à leur

mise en réserve foncière communale pour pouvoir contribuer à un projet d'étude ou autres opportunités qui pourraient se présenter

- mandate l'étude notariale ANDRE pour rédiger l'acte
- dit que tous les frais seront à la charge de la Commune de la Chapelle en Vercors.
- décide de proposer au porteur de projet de l'accompagner, en liaison avec toutes les parties prenantes pour développer un nouveau projet plus adapté

PROJET D'ACQUISITION DES PARCELLES AH 227 ET AH 463 À VILLENEUVE

Rapporteur : Robert JUGE

Mme PAOLI et Mme COLONNA ont proposé à la commune d'acheter les parcelles AH 227 et AH 463 pour 20 000 € hors frais de notaire et de bornage.

Ces deux parcelles, situées quartier de Villeneuve, ont une surface totale de 2 505 m². Elles sont situées quartier Villeneuve, au cœur du village et desservent l'ancienne station d'épuration.

Ce terrain peut donc constituer une réserve foncière intéressante pour un/des projets à imaginer

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'acquérir auprès de Mme Michèle PAOLI et de Mme Christine COLONNA d'ISTRIA les parcelles cadastrées AH 227 et AH 463 pour un montant de 20 000 euros hors frais de notaire et de bornage
- mandate l'étude notariale ANDRE pour rédiger l'acte
- dit que tous les frais seront à la charge de la Commune de la Chapelle en Vercors.

PROJET DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL AVEC ST AGNAN EN VERCORS -

Rapporteur : Alexandra POILBLANC

Présentation du projet

Nous avons eu une première réunion le 15 décembre avec l'Inspectrice Académique et les mairies de Vassieux et de St Agnan. Les objectifs de la réunion étaient de vérifier que nous partagions la volonté d'envisager ce projet, d'imaginer un peu mieux ce que ça pourrait être, d'avoir une idée du planning potentiel et de repérer les clés de réussite ...

La commune de Vassieux a rapidement indiqué qu'ils souhaitaient être tenus informés de l'avancement du projet, se sentant très concernés par tout ce qui touche à l'attractivité du territoire, mais qu'ils n'imaginent pas participer dans un 1er temps, en raison de l'éloignement plus important et des difficultés de transport en hiver.

La commune de St Agnan a souligné l'importance du sujet. Ils engagent des investissements significatifs pour les locaux de l'école qui sont d'autant plus intéressants qu'ils s'inscrivent dans un projet de cette ampleur. Il leur semble également important d'anticiper le sujet, de ne pas subir, d'être acteur.

Nous serions donc dans un projet de Rassemblement Pédagogique Intercommunal (RPI) dispersé, chaque école restant ouverte.

Nota : Un RPI se concrétise sous la forme d'une convention par exemple de 3 ou 4 ans, entre les communes et l'Education Nationale. Il est donc potentiellement réversible.

Avantages du RPI

- Eliminer ou au moins limiter le multi-niveau
- Lutter contre la surcharge des classes en répartissant mieux les effectifs (environ 80 enfants sur 3 classes à la Chapelle et environ 25 enfants sur 2 classes à St Agnan ; soit un total de 105 enfants pour 5 classes)

- Mutualiser les efforts et mettre en place un seul projet pédagogique entre les deux écoles et une étroite coordination - Par exemple : 1 seul conseil d'école

A noter que le RPI ne pèse pas sur les décisions de maintien ou de fermeture de classe. L'analyse est faite de la même façon. Même si l'Inspectrice Académique s'engage à maintenir, pour ces questions, un regard bienveillant pour les territoires de grande ruralité et d'isolement, il faut noter que dans le cadre d'un RPI, les évolutions d'effectifs sont évaluées globalement et que les décisions éventuelles sont prises au niveau intercommunal. (Une hausse des effectifs à la Chapelle, pourrait conduire à la création d'une classe à St Agnan ... Ou le contraire)

Principaux points d'attention

- La répartition des classes entre les villages, en fonction des locaux et des services périphériques, ainsi que les modalités d'adaptation au fil des années
- L'organisation et le financement des transports scolaires
- La convergence des tarifs des cantines et services périscolaires
- La coordination des horaires
- A priori pas d'impact financier pour les communes, par la mise en place de refacturations croisées

Clé de la réussite

- Une large concertation avec toutes les parties prenantes

Planning et prochaines étapes

- En décembre et janvier
 - Jauger l'acceptabilité du projet
 - Echange en commission scolaire élargie (réunion faite à la Chapelle le 17 décembre 2020 avec un accueil plutôt positif - Programmée en janvier 2021 à St Agnan)
 - Débat au Conseil de janvier sur le principe et le projet
- En février
 - Commission scolaire élargie avec les deux communes
- En mars/avril
 - Création d'un groupe de travail dédié
 - Nouveau vote au Conseil pour décision

Une question reste en cours d'analyse : la date de mise en œuvre : rentrée 2021 ou 2022 ?

Les effectifs actuels à l'école de la Chapelle sont très élevés et rendent le fonctionnement difficile. Une mise en place rapide permettrait de retrouver une organisation plus satisfaisante pour tous ... Toutefois une « cohorte » importante d'élèves devrait rejoindre le collège en septembre prochain ce qui de facto fera baisser les effectifs.

Par ailleurs, les questions à traiter sont nombreuses et vont nécessiter une large concertation. L'organisation administrative à mettre en place est également très lourde, avec de nombreux intervenants (par exemple, la région qui gère les transports scolaires)

L'équipe enseignante travaille sur cette planification et nous fera prochainement partager leurs réflexions.

Frédéric Allier insiste sur la nécessité d'impliquer rapidement les parents.

Les parents d'élèves délégués ont soumis des questions aux élus à savoir :

- N'est-il pas précipité de souhaiter mettre en place ce RPI à la rentrée 2021 sachant qu'à ce jour les effectifs d'élèves seront plus faibles?
- Pensez-vous associer les parents d'élèves à cette réflexion?
- Serait-il possible de créer une commission dédiée à ce Regroupement Pédagogique avec des représentants du Conseil Municipal, les enseignantes et des représentants des parents d'élèves le plus tôt possible?

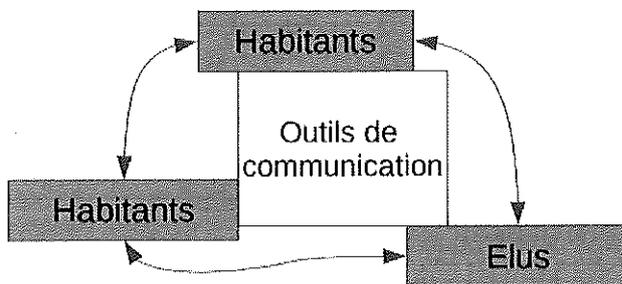
Le Conseil municipal répond favorablement aux questions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le lancement du projet de regroupement pédagogique intercommunal entre Saint Agnan en Vercors et la Chapelle en Vercors. La date de mise en œuvre reste à définir.

PRÉSENTATION DU PROJET DE PLAN DE COMMUNICATION AVEC LES HABITANTS

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

La commission communication a travaillé sur l'organisation de notre communication entre :



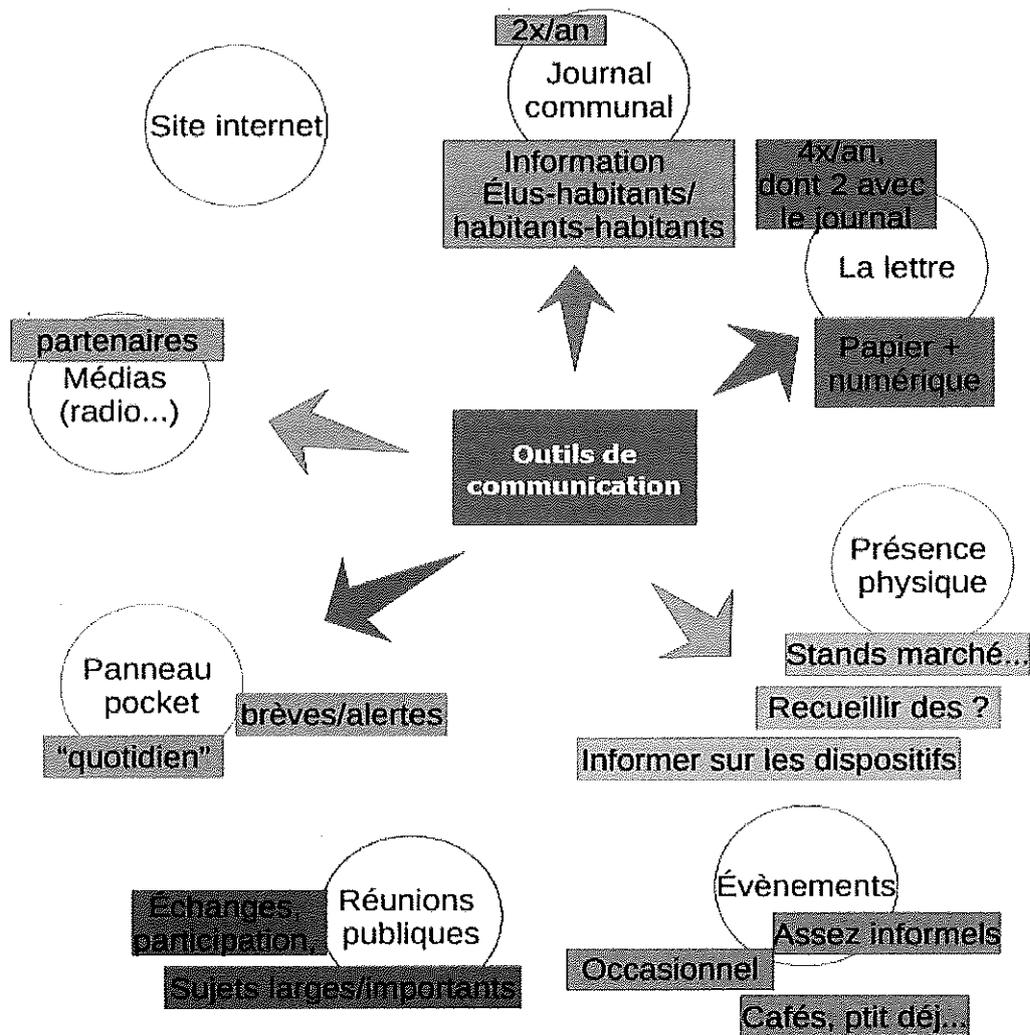
Les principaux objectifs poursuivis sont de :

- Créer des liens
- Donner et recevoir de l'information
- Faire participer et mobiliser
- Faciliter l'intégration

Différents outils ont été envisagés au regard de ces objectifs :

Besoin/Outil

<i>Créer du lien</i>	Réunion publique,		Organiser des événements
<i>Donner de l'information au quotidien</i>	Panneau Pocket		Présence sur le marché 1 fois par mois
<i>Donner une information, permanente ou approfondie</i>	Site internet,	Journal et lettre d'information	Relation avec les partenaires médias
<i>Recueillir des questions ou des propositions</i>	Réunion publique	Evènement	Présence sur le marché



Ce plan de communication sera bien sûr réévalué et ajusté régulièrement autant que nécessaire. Le chiffrage financier sera fait et arbitré au moment de l'établissement des budgets annuels

Yves Pesenti et Stéphane Roux s'interroge sur la pertinence des stands sur le marché. Ils trouvent le lieu inadapté. Réponse : le marché permet de toucher un autre public.

Yves Pesenti propose des permanences en mairie. Dans cette idée, Claire Voron propose une « mairie ouverte » le samedi matin.

Après discussion, il est décidé de faire un stand sur le marché deux fois pour informer sur la mise en place de « mairie ouverte » le 3eme samedi du mois.

Jean-Michel Tarin rappelle que l'organisation de réunions publiques est souhaitée par l'ensemble des élus. Annette Chamontin explique la nécessité de mettre en œuvre des outils pour que le débat soit cadré et permettent de recueillir l'ensemble des avis des participants.

Une réunion est organisée le 1^{er} février sur le journal communal.

Accord des élus sur la mise en place de Panneau Pocket, application qui permet de diffuser par SMS des informations.

INFORMATION SUR LE CALENDRIER DE PRÉPARATION DU BUDGET 2021

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

Etape importante de la vie de l'équipe municipale, le budget 2021 sera le premier de la mandature. Le budget doit être voté avant le 31/03/2021.

Voici la proposition de planning de préparation du budget

- jusqu'au 11 février : chaque commission va recenser et prioriser les projets.

- lors du conseil municipal du 11 février : les premiers chiffres de l'exercice 2020 et une trame du budget 2021 comprenant les dépenses de fonctionnement incompressibles seront présentés. Débat d'orientation budgétaire : début de choix des projets à retenir sur 2021
- Construction du budget 2021 avec pour objectif le vote lors du conseil du 11 mars
- Commission finance à prévoir fin février.
- Conseil du 11 mars : approbation des comptes de gestion, des comptes administratifs 2020, arbitrage des projets et vote du budget 2021 en présence de Gilles Couiller, le trésorier. Vote des taux de taxes foncières (bâti et non bâti).

DEMANDE DE « COTE TERRASSE » POUR OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC – Place de la Fontaine Fleurie

M et Mme Ferrand, exploitants du restaurant « Côté Terrasse », occupent pour leur activité de restauration une partie de la place de la Fontaine Fleurie avec l'autorisation de la commune. Robert Juge, adjoint au Maire, explique qu'ils ont demandé à la commune la possibilité d'installer un local et d'agrandir la terrasse sur cette place. Les autres commerçants ont été consultés sur ce projet par les élus. Enfin, il faut rappeler que la commune aidera tous les commerçants dans la limite de l'espace public disponible.

Il est proposé de délibérer sur la demande d'extension d'occupation du domaine public. M et Mme Ferrand doivent présenter leur projet d'agrandissement à la commission économie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (11 voix pour et 3 abstentions : Claire Voron, Alexandra Poilblanc, Yves Pesenti),

- accepte le projet d'agrandissement de la terrasse du restaurant « Côté Terrasse » sur la place de la Fontaine Fleurie et l'implantation d'un local pour le snack.
- dit que la redevance d'occupation du domaine public devra être adaptée.

DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN

Rapporteur : Robert Juge

-Vente par les consorts BOURNAT d'une habitation située sur les parcelles AH 406 ? 408 ET 410 située avenue des Bruyères

- Vente par Mme et M. COUILLER d'une habitation située sur les parcelles E 13 et E 14 située 35 route de Gagnaires

Le Conseil décide de renoncer à acquérir les biens.

DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

Variation de charges (n° de compte)		Variation de recettes (n° de compte)	
Logiciel Eticket (2051)	+ 1 490 €		
Dépenses Imprévues Investissement (020)	- 1 490 €		

RÉCAPITULATIF DES AUTORISATIONS DES DROITS DU SOL DE L'ANNÉE 2020

On note une forte évolution des demandes d'autorisation d'urbanisme qui traduit le dynamisme de notre commune.

RÉGULARISATION FONCIÈRE CARREFOUR ZA LES BRUYÈRES : ACQUISITION À TITRE GRATUIT PARCELLE AC 453

Rapporteur : Yves Pesenti

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour d'entrée de la ZA des Bruyères (intersection avenue des Grands Goulets et avenue des Sources), il est prévu la cession « à titre gratuit » de la parcelle AC 453 d'une surface de 412 m² par le Département de la Drôme à la commune. Une première délibération avait été prise en ce sens en mai 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'accepter à titre gratuit le terrain cadastré AC 453 d'une surface de 412 m² appartenant au Département de la Drôme.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir
- dit que les frais de notaire seront à la charge de la Commune de la Chapelle en Vercors si il est nécessaire d'établir un acte notarié.

CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA DRÔME

Rapporteur : Jean-Michel Tarin

En complément de sa mission générale d'information relative à la réglementation retraite CNRACL/RAFP/IRCANTEC en vigueur, le Centre de Gestion apporte son concours pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite. Au delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires qui lui sont dévolues par la loi 84-56 du 26 janvier 1984, le Centre de Gestion propose par voie de convention triennale une mission facultative d'assistance retraite CNRACL pour le compte des collectivités et des établissements publics affiliés. Ainsi les collectivités peuvent confier au Centre de Gestion de la Drôme pour leurs agents CNRACL soit le contrôle soit la réalisation totale des divers actes de gestion retraite (dossiers et processus énumérés dans la convention.

Le Maire donne lecture du contenu de la convention et invite le Conseil à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte l'adhésion à la convention assistance retraite CNRACL 2020-2022 du centre de Gestion telle qu'elle a été établie.
- retient l'option « réalisation totale » sur les processus matérialisés et dématérialisés et actes transmis à la CNRACL.

CONVENTION DE PARRAINAGE AVEC LE 1ER RÉGIMENT DE SPAHIS DE VALENCE

Rapporteur : Jean-Michel Tarin

Depuis 2018, il existe une convention de parrainage entre la commune de la Chapelle et le 1^{er} régiment de Spahis basé à Valence. Les objectifs sont : favoriser le lien « Armées-Nation », développer des projets communs, aider à la mise en place d'échanges. Cela se traduit par la présence de militaires de la réserve des Spahis aux cérémonies de commémoration et l'engagement de la commune de mettre à disposition des salles communales lors des manœuvres.

Il est proposé de renouveler cette convention. Adopté à la majorité (13 voix pour, un vote contre : Claire Voron)

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU VERCORS, DE LA FORÊT DE LENTE ET DE FONT D'URLE.

Rapporteur : Yves Pesenti

Par délibération du 30 novembre 2020, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement du Vercors, de la Forêt de Lente et de Font d'Urle a approuvé la révision de ses statuts portant principalement sur la composition des membres du comité syndical et les compétences qui lui sont dévolues. Les statuts ont donc été actualisés.

Les collectivités membres du Syndicat sont donc appelées à se prononcer sur la modification de ses statuts dans les conditions prévues par l'article L.5211-20 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- accepte la révision des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du Vercors, de la Forêt de Lente et de Font d'Urle

- approuve les statuts modifiés du Syndicat Mixte d'Aménagement du Vercors, de la Forêt de Lente et de Font d'Urle joints en annexe.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

Rapporteur : Alexandra Poilblanc

Lors du conseil du mois de décembre, le nouveau système de réservation en ligne de la cantine et de la garderie a été présenté.

Les règlements intérieurs de la cantine et de la garderie doivent être adaptés. Il a été décidé de revoir en profondeur ces règlements. Néanmoins, le calendrier de mise en place du logiciel impose que les règlements intérieurs de la cantine et de la garderie intégrant la réservation en ligne soient votés au cours du mois de janvier. Il s'agit de délibérer sur les règlements intérieurs proposés. Une révision plus approfondie des règlements intérieurs est envisagée pour la rentrée 2021-2022 en intégrant à la réflexion les parents d'élèves délégués.

Claire Voron propose de modifier plus largement le règlement des services périscolaires. Alexandra Poilblanc souhaite travailler avec toutes les parties : agents communaux, membres de la commission scolaire, parents délégués sur la discipline, l'accueil des personnes en situation de handicap ...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le règlement de la cantine scolaire et celui de la garderie périscolaire et plus particulièrement les modalités de réservation et de paiement pour intégrer les nouvelles modalités de réservation et de paiement des services périscolaires.

QUESTIONS DIVERSES

- Stéphane Roux demande information sur la mise en place des centres de vaccination. Une aide au transport vers le centre de vaccination de St Jean en Royans sera mise en place avec VercorsExpress. Une information auprès des personnes âgées sera faite.

- Frédéric Allier souhaite relancer le projet d'extension de la ZA auprès des instances de la CCRV.

- La course GTV VTT est relancée les 28 et 29 août 2021

- Le syndicat ADN a fait une présentation aux élus. Il est important de les avertir des travaux et des projets de lotissement car la phase d'études va être bientôt lancée.

- Le projet sublimes Routes concerne également le Vercors avec le projet de mise en valeur du site des Grands Goulets, du Col de la Bataille et du Col des Limouches, dans un but de de tourisme de qualité quatre saisons. Une présentation aux élus a eu lieu.

- Mélanie Recollin-Bellon s'interroge sur la modification de l'horaire des conseils pour tenir compte du couvre feu.

Fin du conseil à 20h30.

Le Maire



La secrétaire

